



Communauté de Brigades de PEZOU



VIGILANCE CAMBRIOLAGE

Les beaux jours arrivent, la recrudescence des cambriolages visant entre autres le matériel de jardinage (tondeuses, débroussailleuses, tailles haie, etc...), aux préjudices des particuliers mais également des collectivités territoriales (mairies) ou des entreprises, risquent de revoir le jour.

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (oeilleton).

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).

Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risque ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

Afin de limiter et de lutter contre ce phénomène, nous devons être vigilant et prendre un certain nombre *de mesures préventives.*

- Méfiez vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe,
- Si des individus prétendent être forces de l'ordre, demander leur nom, affectation et leur carte professionnelle,
- Ne pas hésitez à signaler les comportements que vous jugeriez suspects,
- Ne pas laissez de matériel à l'extérieur de jour comme de nuit, à la vue de tous,

Efforcez-vous de décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche



Des conseils personnalisés peuvent être donnés par le correspondant sûreté de la gendarmerie dont vous dépendez.

Vous vous absentez, prévenez la gendarmerie : **Opération tranquillité vacances**

